

**Examen de recrutement au grade d'agent technique en chef (géomètre-expert) h/f pour les besoins de fonctionnement du Service Technique Provincial (Cellule topographie).**

Organisation d'un examen en vue de constituer une réserve de recrutement au grade repris ci-dessus.

**CONDITIONS GENERALES D'ACCES :**

- être belge, sauf en ce qui concerne les emplois qui ne comportent pas l'exercice de la puissance publique et la responsabilité de la sauvegarde des intérêts généraux de la Province ;
- être de conduite irréprochable ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

**CONDITIONS PARTICULIERES :**

- être titulaire du diplôme de géomètre expert immobilier ;
- connaître la législation applicable aux biens immobiliers ;
- avoir des connaissances en documents cadastraux, remembrements, plans d'alignement, plans de secteur, CWATUPE, actes notariés, enregistrement ;
- connaître la loi et les règlements sur la voirie par terre ;
- connaître la loi sur la voirie vicinale, sur les cours d'eau non navigables ;
- connaître la structure provinciale et maîtriser les procédures en vigueur.

**MISSION PRINCIPALE :**

Vous trouverez, en annexe, un descriptif de fonction reprenant les missions et les compétences requises pour le poste.

**AUTRES :**

- l'examen comportera une épreuve écrite éliminatoire et une épreuve orale éliminatoire (min. requis 60% pour chaque épreuve) visant à évaluer l'adéquation du profil du candidat avec les exigences du poste (matière de l'examen annexée) ;
- l'agent technique en chef sera engagé à temps plein sous un contrat à durée indéterminée ;
- rémunération dans l'échelle barémique D9:  
estimation de la rémunération :  
o Brute mensuelle indexée avec 0 année d'ancienneté à temps plein : 2772,64 euros.  
o Brute mensuelle indexée avec 6 années d'ancienneté à temps plein : 3121,78 euros.
- octroi de chèques-repas d'une valeur de 7 euros par jour presté (1,09 euros quote-part travailleur et 5,91 euros quote-part employeur) ;
- remboursement des frais de transports publics ;
- Octroi d'une assurance hospitalisation après une année d'occupation.

**Votre LETTRE DE MOTIVATION ainsi que votre CV + COPIE DU DIPLÔME**

**(sous peine de nullité)**

**doit être introduite pour le 19 mars 2018 au plus tard, par courrier à l'adresse suivante : Service GRH, à l'attention de Monsieur VERDONCK, Directeur, rue Lelièvre, 6 à 5000 Namur ou via mail à [sylvie.vandevorst@province.namur.be](mailto:sylvie.vandevorst@province.namur.be).**



**PROVINCE**  
de **NAMUR**

*Administration de l'Environnement et des Services  
Techniques*

**IDENTIFICATION DE LA FONCTION**

<i>Intitulé de la fonction</i>	Géomètre (H/F)
<i>Grade</i>	Agent technique en chef
<i>Échelle barémique</i>	D9
<i>Statut</i>	Contractuel
<i>Régime de travail</i>	Temps plein
<i>Service</i>	Service Provincial « Voiries, Cours d'eau et Environnement » Cellule Topo-Atlas



## PRESENTATION DU SERVICE

<i>Mission principale du service</i>	<p>La Cellule Topographie, composée de géomètres-experts et topographes, dispose d'un matériel de pointe (station totale, système de positionnement par satellite, logiciels de dessin et de traitement topographique...) pour fournir un travail précis et de qualité dans le cadre des missions spécialisées qui lui sont confiées par les communes : plans de modifications de voirie (emprises, excédents, déplacements, créations, suppressions), bornages, plans de division, mesurages techniques, nivellements, calculs topographiques «spéciaux» (cubatures, études de profils...).</p> <p>Ses activités s'étendent également aux propriétés provinciales (Domaine provincial de Chevetogne, écoles provinciales...).</p> <p>Elle intervient en outre en tant que service d'appui pour les commissaires voyers de la Cellule Voiries et la Cellule Cours d'eau.</p> <p>La Cellule Atlas, composée d'agents administratifs spécialisés et de géomètres-experts, assure la conservation et la mise à jour des Atlas des voiries vicinales. Pour rappel, ce fonds d'archives constitue la base légale relative au gabarit et au statut de la voirie communale anciennement vicinale. À ce titre, toute cette information est mise à la disposition du public.</p> <p>Le service est également impliqué dans de nombreuses autres missions : rôle d'aide et de conseiller spécifique auprès des administrations communales dans les domaines touchant aux limites de la voirie et à sa gestion, aide aux commissaires voyers...</p>
<i>Position de l'agent dans l'organigramme du service</i>	<p>N+2 : Inspecteur général en charge du STP</p> <p>N+1 : Responsable de la cellule « Topo-Atlas »</p>
<b>LES MISSIONS :</b>	
<i>Mission principale, raison d'être ou finalité :</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer des levés à la demande des services provinciaux ou des communes</li> <li>- Participer à la gestion de la voirie vicinale ou des cours d'eau (tenue de l'atlas, avis, ...)</li> </ul>
<i>Missions et activités :</i>	<p><b><u>EXPERTISE TECHNIQUE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer l'ensemble de la problématique de la voirie communale avec pour souci particulier le domaine de la voirie vicinale</li> <li>- Fournir une aide spécifique de « technique et de conseil » aux administrations communales dans les domaines touchant aux limites de la voirie et à sa gestion (plan d'urbanisation, dossiers de modification de voirie ou de sentier)</li> <li>- Examiner des plans ou projets établis par des géomètres privés pour le compte des communes (plan d'urbanisation ou de modification...) mettant en cause la voirie vicinale ou communale</li> <li>- Donner des renseignements aux particuliers, aux avocats ou aux notaires concernant des demandes relatives à la voirie en général</li> <li>- Facturer les activités du service Topographie auprès des administrations communales</li> <li>- Procéder à un levé sur le terrain, en sécurité et selon les règles de l'art</li> <li>- Reporter au plan les données recueillies sur le terrain</li> <li>- Établir ou vérifier la conformité des plans nécessaires aux dossiers de modification de voirie vicinale à proposer au Collège provincial</li> <li>- Répondre aux demandes émanant de la Province, des communes et des commissaires voyers et relatives à l'atlas des voiries vicinales, aux limites du domaine public</li> </ul>
<i>Contraintes du poste :</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand disponibilité point de vue horaire</li> <li>- Déplacements fréquents (être titulaire du permis B)</li> </ul>

## COMPÉTENCES REQUISES POUR LE POSTE :

<i>Savoir :</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Être titulaire du diplôme de géomètre expert immobilier</li><li>- Connaître la législation applicable aux biens immobiliers</li><li>- Avoir des connaissances en documents cadastraux, remembrements, plans d'alignement, plans de secteur, CWATUPE, actes notariés, enregistrement</li><li>- Connaître la loi et les règlements sur la voirie par terre</li><li>- Connaître la loi sur la voirie vicinale, sur les cours d'eau non navigables</li><li>- Connaître la structure provinciale et maîtriser les procédures en vigueur</li></ul>
<i>Savoir-faire :</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Communiquer aisément à l'écrit et à l'oral</li><li>- Travailler en équipe</li><li>- Travailler en mode projet</li><li>- Gérer la relation client</li><li>- Maîtriser des délais</li><li>- Anticiper</li><li>- Prendre des initiatives à bon escient</li><li>- Respecter les procédures et réglementations</li></ul>
<i>Savoir-être :</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir un grand sens de la déontologie et de l'intérêt général</li><li>- Être autonome</li><li>- Être rigoureux</li><li>- Être à l'écoute</li><li>- Faire preuve de diplomatie</li><li>- Faire preuve d'autorité et de fermeté</li><li>- S'adapter au changement</li><li>- Avoir le sens de l'organisation</li><li>- Être réactif</li></ul>